



Projet d'ordre du jour

Séance du conseil municipal 3 mai 2021, à 20 h

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance à huis clos;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 6 avril 2021;
4. Approbation des comptes payés et à payer;
5. Information et suivi de dossiers;
6. Administration :
 - 6.1 Dépôt et adoption du projet de règlement modifiant le règlement relatif au fonds de roulement numéro 19-2001 et ses amendements;
 - 6.2 Convention de partenariat – Desjardins;
 - 6.3 Demande de subvention MAPAQ – programme proximité;
7. Sécurité publique;
8. Travaux publics :
 - 8.1 Contrôle qualité matériaux – réfection rang Saint-Henri;
 - 8.2 Dépôt soumissions - services professionnels – réfection égouts (Rondeau, du Couvent et Chemin de Joliette);
 - 8.3 Drainage;
 - 8.4 Fauchage bord de chemins;
9. Période de questions;
10. Hygiène du milieu :
 - 10.1 Télémétrie;
 - 10.2 Bornes incendies - entretien;
 - 10.3 Puits 5 - entretien;
 - 10.4 Station pompage Sainte-Marie;
11. Loisirs et culture :
 - 11.1 Piscine;
12. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
 - 12.1 Demande de modification règlementaire – zone C1-4 (sud d'une portion de la rue Notre-Dame);
 - 12.2 Demande de permis – démolition 492 Grande Côte Ouest;
 - 12.3 Demande de permis – démolition 110 Robert;
 - 12.4 Demandes de permis – PIIA;
 - 12.5 Mandats - Comité consultatif d'urbanisme;
13. Courrier;
14. Divers;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Vous avez des questions pour la séance? Faites-les nous parvenir par courriel à info@lanoraie.ca ou joignez-nous au 450 887-1100, poste 3000, avant lundi matin. Il nous fera plaisir de vous répondre.

Deuxième versement de taxes : 14 mai 2021

La date du deuxième versement de taxes est le 14 mai 2021. Étant donné que l'hôtel de ville est toujours fermée jusqu'à nouvel ordre, le paiement en ligne via les institutions financières est à privilégier. Si le paiement est effectué par chèque, vous pouvez le déposer dans la boîte aux lettres située près de la porte arrière de l'hôtel de ville.

Congé Journée nationale des patriotes

Les bureaux municipaux et la bibliothèque sont toujours temporairement fermés. De plus, veuillez prendre note, qu'à l'occasion du congé de la Journée nationale des patriotes, le 24 mai prochain, il ne sera pas possible de nous joindre par courriel ou par téléphone.

Annulation des ventes de garage

Suivant les consignes gouvernementales en vigueur en lien avec la COVID-19, les ventes de garage, permises normalement lors du week-end de la Journée nationale des patriotes, sont annulées. En effet, les rassemblements extérieurs sur les terrains privés sont interdits en zones oranges et rouges. Lanoraie se situe toujours en zone rouge.

Programmation des loisirs et de la culture

Vous recevrez sous peu la programmation des loisirs et de la culture, édition printemps-été 2021 vous offrant des activités et événements pour toute la famille durant la saison estivale. Bien sûr, tout est sujet à changement selon les mesures gouvernementales en vigueur. **Les inscriptions auront lieu EN LIGNE seulement les 3 et 4 juin prochains.**

Vignettes de stationnement - quai municipal

Les citoyens désirant avoir une vignette de stationnement leur permettant de stationner leur véhicule et remorque au quai municipal cet été peuvent faire leur demande dès maintenant via notre formulaire en ligne ici : www.lanoraie.ca/fr/quai-municipal

Le formulaire doit être obligatoirement envoyé par courriel au info@lanoraie.ca ou déposé dans la boîte aux lettres située près de la porte arrière de l'hôtel de ville. Les vignettes seront remises par la poste, dans les plus brefs délais.

Les textes de projets de règlement figurant à l'ordre du jour seront disponibles sur notre site Web au www.lanoraie.ca quelques jours après la séance.

Journée de l'environnement 2021

La Municipalité est fière de tenir la 1^{ère} édition de la Journée de l'environnement le 15 mai prochain, de 9 h à 15 h, dans le stationnement du Pavillon Jean-Bourdon.

Distributions (quantités limitées)*:

- Compost (apportez votre contenant et votre pelle);
- Semences (concombre ou bette à carde);
- Végétaux;
- Plants forestiers (fournis gratuitement par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs grâce à la collaboration de l'Association forestière de Lanoudière)

*Conditions:

- Aucune inscription requise;
- Pour les citoyens lanorois seulement (une preuve de résidence peut être exigée);
- Afin d'en faire profiter au plus grand nombre de citoyens possible, les distributions se feront en quantités limitées par personne.

Conférence "À vos Frigos" : 13 mai à 19 h : Des solutions pour réduire le gaspillage alimentaire à la maison.

Inscription obligatoire : consultez notre page Facebook

Concours : Gagnez une visite guidée des magnifiques Tourbières-de-Lanoraie pour votre bulle familiale

Formulaire d'inscription disponible au www.lanoraie.ca.

Rappel - Feuilles mortes et résidus verts

La Municipalité vous rappelle que les feuilles mortes et les résidus verts doivent se retrouver dans la collecte des matières organiques et doivent être mis dans le **bac brun ou dans des sacs de papier seulement.**

Les sacs de plastiques contenant des feuilles ou des résidus verts ne seront pas ramassés ni par la collecte d'ordures, ni par la collecte des matières organiques.

Fête de la Famille : 15 mai 2021

Action Famille Lanoraie invite les citoyens à participer aux diverses activités offertes lors de la Fête de la Famille le 15 mai prochain :

- 10 h à 12 h : Parcours « Prévention de la sécurité en vélo »
- À partir de 10 h : Rallye en vélo pour découvrir ta Municipalité en bulle familiale.
- 16 h à 16 h 45 : Spectacle virtuel gratuit de science, magie et clowneries

Pour plus d'information et pour les inscriptions, veuillez communiquer avec Action Famille :

Téléphone : 450 887-2624

Courriel : actfamlanoraie@gc.aira.com

Site Web : www.actionfamillelanoraie.org/

Page Facebook : www.facebook.com/actionfamillelanoraie

Comment se départir d'un appareil frigorifique de façon responsable?

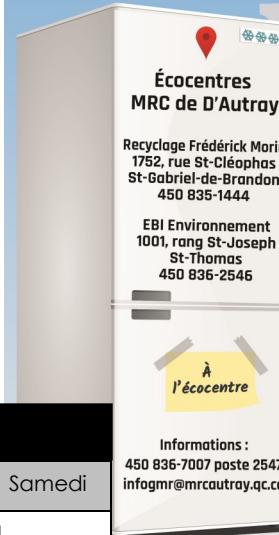
Les appareils réfrigérants contiennent divers types d'halocarbures, des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ou sont de puissants gaz à effet de serre.

Pour éviter que ces substances se retrouvent dans l'atmosphère, les appareils réfrigérants en fin de vie doivent être gérés de façon écoresponsable. Ils ne doivent pas être déposés en bordure de rue. La solution offerte aux citoyens de la MRC de D'Autray est d'aller porter gratuitement ces appareils aux écocentres.

QUELS APPAREILS DOIVENT ÊTRE APPORTÉS À L'ÉCOCENTRE ?

Les appareils domestiques de réfrigération et de congélation :

- les réfrigérateurs,
- les congélateurs,
- les celliers réfrigérants,
- les refroidisseurs à vin,
- les distributeurs d'eau,
- les climatiseurs,
- les thermopompes,
- les déshumidificateurs.



d'un appareil réfrigérant, demandez au détaillant s'il peut reprendre votre vieil appareil!

Légende :

- = Collecte des ordures
- = Collecte des matières organiques (retour à l'horaire d'été)
- = Collecte des matières recyclables
- = Séance du conseil municipal
- = Journée de l'environnement

Mai 2021						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					